



Allocation Enfant Handicapé (Entre 50% et 79%)



La demande d'aide doit impérativement être envoyée PAR COURRIER avant le 15 décembre

Cette allocation est destinée aux enfants handicapés de moins de 22 ans à **charge de l'adhérent interne**. Elle sera accordée sur demande et sur présentation de la notification de décision de la MDPH en cours de validité. Cette aide de **100 euros** est accordée chaque année.

Pour obtenir votre allocation, vous devez fournir :

- Le document de demande joint,
- La notification de décision de la MDPH en cours de validité
- Votre RIB pour une 1^{ère} demande ou en cas de changement de banque

Demande à envoyer par courrier OBLIGATOIREMENT à l'adresse suivante :

**Laurent KOCH
59, rue Charles Lucot
52100 SAINT-DIZIER**



**Formulaire de demande de l'Allocation
ENFANT HANDICAPE (*entre 50 et 79%*)
(658214)**

**La demande d'aide doit impérativement être envoyée PAR COURRIER avant le 15 décembre à
l'adresse suivante :**

Laurent KOCH – 59, rue Charles Lucot 52100 SAINT -DIZIER

Nom et prénom de l'adhérent : _____

Nom et prénom du bénéficiaire : _____

Date de naissance : _____

- Notification de la MDPH en cours de validité,

Date : _____

Signature du demandeur

----- réservé au CAES -----

Date de réception de la demande : _____

- Justificatif

Montant : _____ - *Date de paiement* : _____